

2018_CT2_587

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Servitudes de passage et de tréfonds pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées - Lotissement les Rosiers situé sur la commune des Pennes-Mirabeau - Parcelles AX 950, 952, 953, 954

Le 29 novembre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe - BALDO Edouard - BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FÉRAUD Jean-Claude - GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot - MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules - TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

: AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BONTHOUX Odile – CIOT Jean-David donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - DELAVET Christian donne pouvoir à JOUVE Mireille – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – FILIPPI Claude donne pouvoir à BURLE Christian – FREGEAC Olivier donne pouvoir à MERCIER Arnaud – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – GERARD Jacky donne pouvoir à RAMOND Bernard – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à PAOLI Stéphane – RENAUDIN Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie - AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie - ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets
Eau et assainissement**

■ Séance du 29 novembre 2018

06_6_14

■ **Servitudes de passage et de tréfonds pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées - Lotissement les Rosiers situé sur la commune des Pennes-Mirabeau - Parcelles AX 950, 952, 953, 954**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 13 Décembre 2018

8821

■ Servitudes de passage et de tréfonds pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées - Lotissement les Rosiers situé sur la commune des Pennes-Mirabeau - Parcelles AX 950, 952, 953, 954

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

CITIC SAS a déposé une demande de permis n° PA 013 071 15 C0006 le 23 décembre 2015, au service urbanisme de la commune des Pennes-Mirabeau, pour la création de 13 lots de terrains à bâtir situés au Parc des Amandiers, avenue des Rosiers.

La commune des Pennes Mirabeau s'est engagée auprès de CITIC SAS à établir des servitudes de passage et de tréfonds pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées existants et créés sous domaine privé.

Le certificat de non contestation de conformité des travaux a été délivré par la commune des Pennes-Mirabeau le 22 janvier 2018.

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, établit la servitude de passage et de tréfonds de la conduite :

- d'eaux usées pour les parcelles cadastrées:
 - AX 954 correspondant au lot 11: 3ml de réseau d'eaux usées créé de diamètre 160mm et 19,5 ml de réseau d'eaux usées existant de diamètre 200mm,
 - AX 952 correspondant à la voie: 5ml de réseau d'eaux usées créé de diamètre 200mm,
 - AX 953 correspondant à la voie: 55ml de réseau d'eaux usées créé de diamètre 200mm et 22,5ml de réseau d'eaux usées existant de diamètre 200mm,

Soit un linéaire total de 105ml.

- d'eau potable pour les parcelles cadastrées :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_587-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018

- AX 953 correspondant à la voie : 45ml de réseau d'eau potable existant de diamètre 150mm,
- AX 952 correspondant à la voie : 49ml de réseau d'eau potable créé de diamètre 100mm,
- AX 950 correspondant à la placette, 15ml linéaire de réseau d'eau potable créé de diamètre 100mm et mise en place d'un poteau d'incendie,

Soit un linéaire total de 109ml et un poteau d'incendie.

Le poteau d'incendie situé sur la parcelle AX 950, qui est une placette, est rétrocédé à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette servitude de passage et de tréfonds est nécessaire afin d'assurer l'accès à la canalisation, son entretien ou sa réparation et d'éviter toutes dégradations.

Il est nécessaire d'autoriser les actes notariés finalisant cette servitude et procéder ensuite à l'enregistrement au service de publicité foncière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°URB 002-617/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de régulariser la procédure d'établissement d'une servitude de passage et de tréfonds située au Parc des Amandiers – Lotissement les Rosiers, avenue des Rosiers sur la commune des Pennes-Mirabeau.

Délibère

Article 1 :

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_587- DE Date de télétransmission : 11/12/2018 Date de réception préfecture : 11/12/2018

Il est décidé de la régularisation par acte authentique de la servitude de passage et de tréfonds concernant :

- les eaux usées pour les parcelles cadastrées:
 - AX 954 correspondant au lot 11: 3ml de réseau d'eaux usées créé de diamètre 160mm et 19,5ml de réseau d'eaux usées existant de diamètre 200mm,
 - AX 952 correspondant à la voie: 5ml de réseau d'eaux usées créé de diamètre 200mm,
 - AX 953 correspondant à la voie: 55ml de réseau d'eaux usées créé de diamètre 200mm et 22,5 ml de réseau d'eaux usées existant de diamètre 200mm,
Soit un linéaire total de 105ml.
- l'eau potable pour les parcelles :
 - AX 953 correspondant à la voie : 45ml de réseau d'eau potable existant de diamètre 150mm,
 - AX 952 correspondant à la voie : 49ml de réseau d'eau potable créé de diamètre 100mm,
 - AX 950 correspondant à la placette, 15ml linéaire de réseau d'eau potable créé de diamètre 100mm et mise en place d'un poteau d'incendie,
Soit un linéaire total de 109ml et un poteau d'incendie.

Article 2 :

Les frais d'acte seront à la charge exclusive de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisée à signer tous les actes concourant à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux Budget Annexe Eau en Délégation du Pays d'Aix et d'Aubagne et Assainissement en Délégation du Pays d'Aix, pour la section de fonctionnement – imputation comptable 6137 – dépenses.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20181129-2018_CT2_587- DE Date de télétransmission : 11/12/2018 Date de réception préfecture : 11/12/2018

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Servitudes de passage et de tréfonds pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées - Lotissement les Rosiers situé sur la commune des Pennes-Mirabeau - Parcelles AX 950, 952, 953, 954

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	67
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34
Pour	0
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **07 DEC. 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181129-2018_CT2_587-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2018
Date de réception préfecture : 11/12/2018